Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_173-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_173

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_173-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_173

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Renouvellement du dispositif "Chantier et stage à caractère éducatif"

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'agrément « Chantier et stage à caractère éducatif » accordé à la Ville de Vitré par la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS), en date du 20 avril 2026 ;
Vu la délibération DC_2024_143 du conseil municipal du 25 juin 2024, relatif à la reconduction du dispositif « Chantier et stage à caractère éducatif » pour les années 2024, 2025 et 2026 (1er trimestre) ;
Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse en date du 08 juin 2026 ;

Considérant que la ville de Vitré souhaite reconduire le dispositif « Chantier et stage à caractère éducatif » dénommé, jusqu'en 2021, dispositif « Argent de poche », en direction des jeunes vitréens ;

Considérant que :
- ce dispositif permet aux jeunes domiciliés à Vitré, âgés de 14 à 17 ans révolus, d'obtenir une indemnisation de 15 € maximum pour la réalisation d'une mission de 3 heures, en demi-journée, avec une pause, dans la limite de 8 missions par jeune et par an ;
- l'indemnité versée aux jeunes est exclue de l'assiette des cotisations sociales (CSG-RDS) ;
- les missions proposées et encadrées par des agents services communaux correspondent à la réalisation de petits travaux d'utilité communale dans les domaines suivants :
    - embellissement du cadre de vie (Entretien espaces verts, propreté des espaces publics, entretien du mobilier urbain…),
    - classement et rangement de documents non confidentiels,
    - entretien des bâtiments communaux et des écoles (ménage, manutention mobilier…) ;
- en aucun cas ces missions ne peuvent se substituer à des emplois existants ;
- le service jeunesse de la Ville de Vitré est chargé de la communication et de l'organisation de ce dispositif ;
- les missions proposées doivent se dérouler pendant les vacances scolaires ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver la reconduction du dispositif « Chantier et stage à caractère éducatif » pour l'année 2026 (2ème, 3ème et 4ème trimestre), ainsi que pour les années 2027 et 2028, sous réserve de l'obtention de l'agrément annuel de la DDETS ;
- de fixer le tarif de l'indemnisation à 15,00€ pour une mission de 3h00 en demi-journée ;
- de financer ce dispositif dans la limite des crédits alloués et votés chaque année par le conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce dispositif.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_173-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_173

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.